

# RÉSERVATION CAMPING CHEVAUX 2019



## IMPORTANT!

Prévoyez l'espace dont vous aurez besoin.

Les dimensions de vos équipements déterminent le nombre de terrains dont vous devez réserver.

Date : \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

## PAIEMENT

ARGENT  MANDAT POSTE  À l'ordre des Festivités Western de Saint-Victor Envoyé le : \_\_\_\_\_

VISA  MASTER CARD

# de la carte : \_\_\_\_\_ Code de sécurité : \_\_\_\_\_

Date d'expiration : \_\_\_\_\_ Détenteur de la carte : \_\_\_\_\_

**AUCUN REMBOURSEMENT EN TOUT TEMPS!**

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS ET JE M'ENGAGE À LES RESPECTER CONCERNANT LA LOCATION.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## RÉSERVATION – TERRAIN AVEC CHEVAUX

**Option 1** Du lundi 22 juillet au lundi 29 juillet 2018  
Profitez jusqu'à 75 \$ de rabais  
en réservant votre terrain de camping pour toute la semaine

- 2.A – Terrain 20 x 40 – 120 \$ par terrain (55 \$ de rabais)
- 2.B – Terrain 20 x 50 – 145 \$ par terrain (65 \$ de rabais)
- 2.C – Terrain 20 x 60 – 170 \$ par terrain (75 \$ de rabais)

**Option 2** Louez un terrain à la nuit.  
(Vous devez quitter pour 11 H le lendemain)

- 1.A – Terrain 20 x 40 – 25 \$ par nuit
- 1.B – Terrain 20 x 50 – 30 \$ par nuit
- 1.C – Terrain 20 x 60 – 35 \$ par nuit

# Terrain	Veuillez cocher les dates							Total (\$)
	Lundi 22	Mardi 23	Mercredi 24	Jeudi 25	Vendredi 26	Samedi 27	Dimanche 28	

COMMENTAIRES \_\_\_\_\_

**Veuillez prévoir un dépôt de propreté de 40 \$ par terrain (Obligatoire), que vous devrez remettre à votre arrivée. Il vous sera remis à la fin de votre séjour.**

**TOTAL : \_\_\_\_\_ \$**



S.V.P. Veuillez remplir et retourner ce formulaire à l'adresse suivante :

130, rue du Parc, Saint-Victor de Beauce (Québec) G0M 2B0

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418-588-6462,  
ou par courriel, à info@festivalwestern.qc.ca

# RÈGLEMENTS CAMPING CHEVAUX

---

- 1) Il est important de noter que la journée de votre arrivée, votre terrain sera disponible à partir de 13 h. Sauf pour le lundi 22 juillet où vous pourrez en prendre possession à partir de midi.
- 2) Vous devez avoir quitté votre terrain pour 11 h la journée de votre départ.
- 3) L'accès au site se fera par la rue Industrielle Nadeau, une personne sera sur place pour vous accueillir.  
Veuillez avoir en main votre feuille de confirmation (Aucune arrivée ne sera tolérée avant le lundi 22 juillet).
- 4) S.V.P. respectez les dimensions de terrain qui vous sont accordées.  
Les Festivités Western de Saint-Victor se réserve le droit de faire remorquer, aux frais et risques du propriétaire, les remorques ou véhicules stationnés à des endroits non appropriés.
- 5) Il est interdit d'allumer des feux de camp.  
Selon le Service des incendies de Saint-Victor, règlement municipal no. : 174-81, article 4.
- 6) L'accès en automobile sur le terrain de camping est limité au locataire des lieux. Seulement un véhicule par emplacement.
- 7) Le terrain de camping doit être propre et en bon état lors de votre départ, après vérification seulement, le 40 \$ de propreté vous sera remboursé.
- 8) Les services d'eau et d'électricité seront disponibles à partir du lundi 22 juillet jusqu'au dimanche 28 juillet.
- 9) Interdiction d'utiliser votre air climatisé.
- 10) Le respect du sommeil des autres est de mise.      **RESPECTEZ LES GENS QUI VOUS ENTOURENT.**
- 11) Il est possible de garder des chevaux dans des enclos portatifs et sécuritaires fixés aux roulottes à chevaux conditionnellement à l'espace disponible.
- 12) Les chiens devront être tenus en laisse et ne sont pas admissibles sur le site des Festivités.
- 13) Il est interdit de jeter ou de laisser des bouteilles, des canettes ou tout autre déchet dans les rues adjacentes au terrain de camping.  
Soyez propres et utilisez les poubelles.
- 14) Une amende sera imposée à toute personne qui déposera du fumier ailleurs que dans les trailers prévus à cet effet.
- 15) Les Festivités Western de Saint-Victor se réserve le droit d'expulser toute personne jugée indésirable et/ou respectant pas les règlements et/ou manquant de respect envers le personnel et ce, sans préavis et sans remboursement.
- 16) **AUCUN REMBOURSEMENT EN TOUT TEMPS.**
- 17) Il est important de respecter les dates de réservation que vous avez choisies.

